



Juin 2014 Maslacq



# Maslacq Infos

## Nouveau Conseil Municipal



## Le programme des Fêtes

### Conseil Municipal

- Projet de restaurant scolaire
- Comptes 2013
- Budget 2014
- Taxes communales 2014
- Réponse à Monsieur BORDENAVE

### Arrêt sur images

- Salon de printemps
- L'école à la déchetterie
- L'ESP réussit son 1<sup>er</sup> Biron Maslacq
- Animations Bibliothèque
- Les rendez-vous de l'Amassade

### Ça nous concerne

- CCLO Jacques Cassiau réélu
- Le CCAS, le plan canicule
- Un film sur Maslacq.fr
- La petite épicerie livre
- SDEPA : Bornes de recharge des véhicules électriques



## Sommaire

### Décisions du Conseil

Page Titres

- 3 Construction restaurant scolaire  
Nouvel agent postal  
Mise en concurrence énergies
- 4 Convention GrDF  
Usage du Trinquet par le Pelotari  
Chaudière appartement école
- 5 SIEA Gave Baise
- 6 Décision TGI  
Maintenance incendie et cloches
- 7 Comptes 2013  
Lettre Monsieur Bordenave
- 9 Affectation résultat  
Vote des Taxes communales
- 10 Indemnités Maire Adjoints  
Subventions  
Budget 2014
- 12 Représentation à la CLETC  
Préemption parcelle 247  
Classement domaine public
- 13 Rythmes scolaires 2014

### Dossier :

- 14 Dossier Conseil Municipal

### Arrêt sur images

- 16 Manifestations organisées par les associations ou la commune

### Ça nous concerne

- 20 Décisions, réalisations, conseils concernant nos concitoyens

### Fêtes patronales

- 20 Vendredi 21 Samedi 22 Dimanche

### A genda

- 28 Bloc notes des manifestations 2014



## Le mot du Maire



*Ce début d'année 2014 a été marqué par deux échéances électorales bien distinctes. Municipales et Européennes n'ont pas le même impact sur notre quotidien, mais restent un moyen d'expression démocratique que nous devons absolument préserver.*

*Au mois de mars avec plus de 82% des suffrages, vous avez élu la liste « Ensemble pour Maslacq ». Au nom de toute l'équipe, je tiens à vous remercier très chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée et ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour servir notre village.*

*L'équipe que vous avez mise en place pour ce mandat se félicite de votre adhésion à son projet : réunir des femmes et des hommes sachant dépasser leurs sensibilités et leurs différences pour se mobiliser et mieux travailler ensemble pour Maslacq.*

*Vous avez compris comme nous que dans ce monde politique qui bouge très vite, l'efficacité de l'action passe par la mise en commun du temps, du travail et des compétences de chacun.*

*Pourtant, qu'il s'agisse des municipales ou des Européennes, nous sommes tous bien conscients que les décisions s'éloignent toujours un peu plus de nous, car nous sommes entrés dans une période de grande mutation. Les Communautés de Communes subissent des pénalités dissuasives si elles ne se conforment pas au schéma départemental, dans cette réforme territoriale qui nous bouscule. A peine une fusion est-elle réalisée qu'on envisage un regroupement plus important encore. Les régions vont-elles aussi se regrouper et nos départements disparaître ? La première conséquence de cette évolution se traduit par une plus faible représentation d'élus dans les organes de décision. Durant le mandat à venir notre commune aura un titulaire et un suppléant pour siéger à la Communauté de Communes Lacq Orthez, pour traiter de toutes les compétences transférées (voirie, urbanisme, ordures ménagères, éclairage public, commerces, tourisme, etc...).*

*L'objectif est bien sûr de faire des économies, mais malheureusement les effets ne sont pas immédiats. Ce qui par contre est déjà perceptible, c'est la réduction constante de toutes les formes de subventions et l'accroissement des charges sur les collectivités locales.*

*Dans ce contexte où les collectivités locales conservent encore leur identité, l'équipe que vous avez élue mettra tout en œuvre pour se faire entendre et rechercher toutes les solutions nouvelles pour poursuivre les équipements de notre village de Maslacq.*

**Georges TROUILHET**  
Maire de Maslacq

### Maslacq Infos

Directeur de la publication :

le Maire de Maslacq

05 59 67 60 79

05 59 67 31 82

www.maslacq.fr

mairie@maslacq.fr





### Restaurant scolaire (Séance du 31/01/2014)

Les nouveaux rythmes scolaires applicables à compter de la rentrée 2014-2015 entraînent des modifications importantes des horaires ainsi que de l'occupation des locaux de l'école.

La capacité d'accueil du restaurant scolaire, nous a obligés depuis plusieurs années à procéder à deux services.

Il paraît souhaitable d'envisager la construction d'un nouveau restaurant scolaire qui pourrait également servir de local pour les heures périscolaires.

Pour cela, le Conseil Municipal décide de déposer des demandes de subventions

- ✓ à l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- ✓ au Conseil Général (dans le cadre de l'objectif petite enfance de la CC Lacq-Orthez)

Le devis le plus important est retenu pour ces demandes,

Le prix d'une construction traditionnelle et celui d'un module préfabriqué sont voisins. Le sujet sera à approfondir et le choix du projet définitif à opérer par la nouvelle équipe.



**Vote : Unanimité**



### Agence postale, (séance du 31/01/2014)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune emploie deux agents non titulaires à l'agence postale depuis septembre 2008. L'une des deux employées a décidé pour des raisons personnelles de ne pas renouveler son contrat.

Il convient de recruter un nouvel agent et d'adapter le contrat de travail pour tenir compte des évolutions législatives.

Les contrats de travail sont conclus :

- ✓ Pour une durée déterminée de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.
- ✓ Si à l'issue de cette durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La durée hebdomadaire moyenne de travail et la rémunération

seraient inchangées.

Après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé.
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2014.

**C'est Stéphanie BERGEZ qui a été nommée**



**Vote : Unanimité**



### Énergie : mise en concurrence, (séance du 31/01/2014)

- Considérant que la commune de MASLACQ a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service concernant l'efficacité et l'exploitation énergétique,

• Considérant que la mutualisation peut permettre plus efficacement des opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir des meilleurs prix,

Le Conseil Municipal accepte la proposition du SDEPA, l'adhésion de la commune de MASLACQ au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

**Vote : Contre  
Abstention  
Pour**

**Jean Naulé,  
Elisabeth Jauzy, François Hernandez, Stephan Bonnafoux  
Le reste de l'Assemblée**



## Convention GrDF (séance du 31-01-2014)

GrDF met en œuvre un projet Compteurs gaz Communicants Avec un objectif double.

- ✓ Améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur des relevés réels.
- ✓ Développer la maîtrise de l'énergie par une mise à disposition plus fréquente de données concernant la consommation.

Le Conseil décide de la signature d'une convention entre la commune de Maslacq et Gaz réseau Distribution France (GrDF) pour l'hébergement d'émetteurs sur des toits de bâtiments communaux dans le cadre du projet Compteurs Communicants.

*Vote : Unanimité*



## Usage du Trinquet par le Pelotari

(Séance du 31/01/2014)

Depuis 2007, le Pelotari Club Maslacquais organise un tournoi au trinquet de Maslacq. Fort du succès et de la renommée de cette organisation, la 8<sup>ème</sup> édition se déroule en 2014 entre février et juin, date des finales, 130 équipes seront accueillies pendant 16 semaines.

Ces dernières années le Club a été en déficit de créneaux de jeux pendant la période du tournoi, obligeant la planification de certaines parties les week-ends.

Il a appris que certains créneaux horaires se sont libérés et sollicite l'attribution de 2 nouveaux horaires

- ✓ Le mardi 19 h 00-20 h 00
- ✓ le jeudi 19 h 00-20 h 00

Cela lui paraîtrait avantageux en matière de :

- ✓ Souplesse dans l'organisation du tournoi
- ✓ Disponibilité plus grande le weekend pour les Maslacquais désirant s'amuser au trinquet.
- ✓ Accroissement du nombre de participants

Le Conseil est informé qu'une demande a été faite par des Orthéziens qui n'ont pas donné suite pour l'instant, de ce fait, il accepte de céder ces créneaux horaires au Pelotari Club pendant la période du tournoi 2013.

La question sera à reposer l'an prochain en fonction du planning du Trinquet à ce moment.

*Vote : Unanimité*

## Chaudière appartement école (séance du 31-01-2014)

La chaudière de l'appartement de l'école nécessitait des réparations très importantes dont le montant avoisine le prix d'une chaudière neuve.

La Commission des finances a examiné les différents devis en notre possession, elle propose de remplacer la chaudière par une chaudière à condensation qui assurera en même temps la production d'eau chaude domestique (supprimant le risque que représentait le cumulus situé dans les combles et permettant de l'ordre de 20% d'économie de consommation).

- ✓ Les entreprises Herraiz et Sani-chauffe ont présenté des devis équivalents.
- ✓ La Commission propose donc l'entreprise Sani-chauffe de Maslacq pour 3 350.00 € HT

*Vote : Unanimité*





**SIEA Gave Baïse**  
(Séance 27/02/2014)



**Participation au budget assainissement collectif**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse exerce la compétence "Assainissement collectif".

Sur les 32 communes adhérentes pour la compétence obligatoire "eau potable", 13 communes adhèrent pour la compétence optionnelle "Assainissement collectif" (dont la Commune de Maslacq).

Le Syndicat doit réaliser un programme pluriannuel de mise en conformité de son réseau de collecte des eaux usées de façon à répondre aux obligations réglementaires (séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales, réhabilitation ou renouvellement des réseaux de collecte non étanches).

Le montant annuel des investissements à réaliser est très important, de l'ordre de 1 200 000 € HT.

Du fait du caractère rural des communes adhérentes pour l'assainissement collectif (nb d'abonnés réduit

et longueur importante des canalisations) la recette provenant des redevances est faible par rapport au montant des investissements et l'encours de prêts du service assainissement collectif est déjà conséquent. Le coût moyen du service assainissement collectif pour les usagers figure déjà parmi les plus élevés du département (2,45 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup>).

Le Code Général des Collectivités Territoriales autorise les communes à participer au financement d'un Service Public Industriel et Commercial géré par un Syndicat "Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs".

Il est proposé, conformément à la délibération du Comité Syndical de Gave et Baïse du 6/12/2013, la mise en œuvre de cette dérogation pour l'exercice 2014.

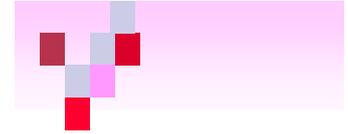


COMMUNES	INVESTISSEMENT % ..... HT	TVA 10%	TOTAL TTC
ABIDOS	10,0% 20 634,87 €	2 063,49 €	22 698,36 €
ABOS	5,0% 10 320,63 €	1 032,06 €	11 352,69 €
ARBUS	6,3% 13 034,90 €	1 303,49 €	14 338,39 €
ARTIGUELOUVE	7,6% 15 749,17 €	1 574,92 €	17 324,09 €
BIRON	5,1% 10 501,57 €	1 050,16 €	11 551,73 €
LACQ-AUDÉJOS	15,2% 31 311,02 €	3 131,10 €	34 442,12 €
LAGOR	7,5% 15 568,22 €	1 556,82 €	17 125,04 €
LAROIN	5,9% 12 130,15 €	1 213,01 €	13 343,16 €
MASLACQ	5,1% 10 501,57 €	1 050,16 €	11 551,73 €
OS-MARSILLON	8,2% 16 834,88 €	1 683,49 €	18 518,37 €
PARDIES	13,9% 28 596,75 €	2 859,67 €	31 456,42 €
TARSACQ	3,2% 6 701,59 €	670,16 €	7 371,75 €
NOGUÈRES	7,1% 14 578,18 €	1 457,82 €	16 036,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer, pour 2014, la participation des 13 communes adhérentes au Syndicat pour l'assainissement collectif telle que définie par le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de reprendre pour le SIEA Gave et Baïse, une décision déjà prise l'an dernier par le Conseil pour le SIA Juscle Baïse.

*Vote : Unanimité*



## Décision du TGJ (séance du 21/02/2014)

Le 29 janvier 2014, le Tribunal de Grande Instance s'est prononcé dans l'affaire qui opposait la Commune

à Monsieur Balance sur le litige de la parcelle AP 247.

La Commune a été déboutée de son action en revendication portant sur une partie de la dite parcelle.

Le délai d'appel était fixé au 13 mars.

Monsieur le Maire a souligné le peu de sérieux avec lequel l'avocat a mené le dossier.

- Par deux fois, l'affaire a fait l'objet d'une radiation du rôle par défaut de produire les conclusions nécessaires au jugement
- Il a considéré que la parcelle faisait partie du domaine privé de la commune alors qu'elle fait partie du domaine public et que c'est à ce titre que sa propriété est imprescriptible.

Après un court débat duquel il ressort :

- ✓ Que la Commune si elle a le devoir de s'assurer de la sauvegarde de ses biens, doit aussi veiller à ce que les conséquences financières des démarches qu'elle engage soient proportionnées aux bénéfices qu'elle peut en tirer.
- ✓ Que l'affaire engagée au début du mandat n'a que trop duré.
- ✓ Qu'un appel serait trop onéreux d'autant que pour aboutir il nécessiterait de changer d'avocat et de reprendre l'affaire à zéro.

*Vote : Contre = Unanimité*

## Maintenance incendie (séance du 21-02-2014)

Le contrat de maintenance concernant l'entretien du matériel de protection contre les incendies a été signé avec la société EXPABA en 2010. Il prévoit un passage annuel de vérification des extincteurs et une visite de technicien sur simple demande de la Mairie.

- ✓ La Sté Chronofeu nous proposant un contrat d'entretien similaire pour un montant inférieur, le Conseil choisit la société Chronofeu.

*Vote : Unanimité*



## Entretien campanaire (séance du 31/01/2014 & 21-02-2014)

Le contrat de maintenance concernant l'entretien de l'horloge et des sonneries des cloches a été signé avec la société Bodet le 29 mars 1967. La Sté Lumailé de Tarbes nous proposait un contrat de même nature moins cher. La société BODET, après l'avoir appris, nous fait une nouvelle proposition moins chère. Un débat s'ouvre, il est reproché à la Sté BODET de justifier la baisse de son prix par une erreur. Une partie du Conseil considère qu'il s'agit du fonctionnement normal du marché. La Sté BODET faisant un travail dont nous sommes satisfaits, il est proposé d'accepter sa nouvelle offre.

*Vote : Contre Marcelle Bordenave et Julien Escos  
Pour : Le reste de l'Assemblée*



## Compte administratif 2013 (séance du 20/02/2014)



Il s'agit du résultat de la comptabilité tenue par le Maire pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
PRINCIPAL	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		251 376.89 €	0,00 €	27 772.60 €	0,00 €	279 149.49 €
Opérations de l'exercice	430 109.68 €	491 804.32 €	256 363.32 €	111 708.66 €	686 473.00 €	603 512.98 €
<b>TOTAUX</b>	<b>430 109.68 €</b>	<b>743 181.21 €</b>	<b>256 363.32 €</b>	<b>139 481.26 €</b>	<b>686 473.00 €</b>	<b>882 662.47 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>313 071.53 €</b>	<b>116 882.06 €</b>			<b>196 189.47 €</b>
Restes à réaliser			46 410.59 €	0.00 €	46 410.59 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>313 071.55 €</b>	<b>163 292.65 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>163 292.65 €</b>	<b>313 071.55 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>313 071.55 €</b>	<b>163 292.65 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>149 778.90 €</b>

Un résultat du compte administratif de **196 189.47 €** sans les restes à réaliser mais à un résultat de **149 778.90 €** avec les restes ce qui constitue notre disponible financier à la clôture de l'exercice 2013.

Avant le vote, M. le Maire se retire et passe la Présidence à Suzanne CORNILLE.

**Vote : Unanimité**

*Marcelle Bordenave fait savoir qu'elle vote pour, parce qu'elle considère avoir eu les éléments nécessaires pour se déterminer dans les temps.*

## Compte de gestion 2013 (séance du 20/02/2014)

Après avoir

- Entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- **Vérfié la concordance des résultats du compte de Gestion et du Compte Administratif,**

le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, n'appelle ni réserve ni observations.

**Vote : Unanimité**

## Lettre de Monsieur BORDENAVE (séance du 20/02/2014)

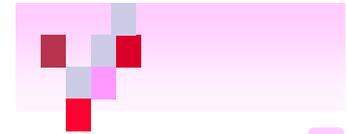
La convocation pour le Conseil du 21 février a été adressée le 13 février 2014 ce qui n'a pas permis d'inscrire le courrier envoyé par Jean Claude BORDENAVE (reçu le 20 février) au Conseil Municipal à cette séance.

### Les impôts locaux

Sur le plan de la Fiscalité communale, M. BORDENAVE fait mention d'une augmentation très importante des Taxes Locales, en page 6 de son bilan de mandat Mme BORDENAVE montre elle même que la variation des Taxes entre 2008 et 2014 serait pour cette famille de + 13%. La variation de + 41% « impôts réellement payés » dans la colonne suivante s'explique par le fait qu'en 2008 la famille BORDENAVE bénéficiait d'un plafonnement dû à ses revenus. En 2013 ses revenus ayant augmenté, elle n'a plus droit à ce dégrèvement. Il serait paradoxal d'en rendre la commune responsable et il n'est pas normal sur ces bases de faire courir le bruit d'une hausse massive de la fiscalité locale.

En réalité, les seules modifications qui soit intervenues sont :

- ✓ L'intégration en 2012 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée sur le foncier bâti à la CC Lagor, dans la Taxe d'Habitation qui à cette occasion est passée de 13.62% à 18,15%. Cette modification qui a été voulue sans incidence globalement, a pu de façon marginale engendrer des disparités en fonction de la composition des familles et des revenus des ménages.



**Lettre de Monsieur BORDENAVE** (Séance du 18/04/2014)

**La Taxe d'Aménagement**

Cette Taxe n'est pas une imposition nouvelle, elle remplace la Taxe d'Équipement qui elle-même se substituait aux Participations pour Voies et Réseaux. Sur une maison, une taxation de 1 à 5 % du prix de construction, est intégrable dans le plan de financement du particulier concerné (si son montant est connu au moment de la réflexion sur le projet).

Il s'agit d'un choix politique délicat de répartition des charges d'équipement entre les particuliers qui construisent et l'ensemble de la population.

Les taux ont été retenus en fonction

- ✓ Du degré d'équipement des zones
  - ⇒ 3,00 % zone bourg
  - ⇒ 8,00% zones sous équipées
- ✓ Des charges que la commune doit assumer pour faire face aux équipements rendus nécessaires par la multiplication des constructions.



A titre d'exemple, un renforcement électrique avec transfo coûte entre 80

et 100 000 €

**La commission des Finances s'est livrée à des simulations**



- ✓ **Maison de 150 m<sup>2</sup>, qui coûte 210 000 €**
  - Zone bourg : 3 345 € soit 1,59 % de son coût**
  - Zone sous équipée : 6 905 € soit 3,28 % de son coût**

Le Conseil Municipal peut une fois par an, modifier ses décisions (Taux et exemptions).

L'ensemble du Conseil est d'accord sur la nécessité de trouver les moyens d'une meilleure information des personnes voulant construire, cependant il souligne qu'il est aussi de la responsabilité de ceux qui veulent construire de se renseigner auprès de la Mairie sur les règles qui s'appliquent dans leur secteur.

- ✓ **Abri de Jardin de 20 m<sup>2</sup> qui coûte 2 000 €**

La base est la même que pour une habitation et si la maison dépasse 100 m<sup>2</sup>, il n'y a aucune décote.

  - Zone bourg : 669 € soit 33,45% de son coût**
  - Zone sous équipée : 1 381 € soit 69,05% de son coût**



L'application de la règle fixée par l'Administration conduit à des facturations disproportionnées pour les annexes les moins onéreuses (abris de jardin), pour 2 raisons :

- La Direction Départementale du Territoire et de la Mer applique la même base (712 €) que pour les maisons (alors que pour les piscines elle applique une base de 200 €)
- La surface s'ajoute à celle de la maison ce qui exclue toute décote.

L'État s'est rendu compte du problème posé et depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2014 permet aux communes d'exonérer de la part communale, les abris de jardin de moins de 40 m<sup>2</sup> ne nécessitant qu'une déclaration de travaux (pas de permis de construire).

Lors d'un échange, Marcelle BORDENAVE se dit partisante de réduire les taux à 1,00%.

Alain de LAPPARENT et Georges TROULHET lui rappellent qu'il ne s'agit pas d'une charge nouvelle que le Conseil aurait décidé brutalement de faire peser sur les propriétaires qui construisent, mais qu'il s'agit

- ✓ D'éviter que ce soit l'ensemble de la population qui paie les équipements rendus nécessaires par la volonté de certains de construire (en particulier dans des zones sous équipées).
- ✓ De remplacer le système complexe des Participations pour Voirie et Réseaux (PVR). Supprimé en 2010, il permettait jusqu'alors aux collectivités de financer des travaux d'équipements publics occasionnés par l'implantation de nouvelles constructions en en facturant une part aux propriétaires.



## Affectation du résultat (Séance du 18/04/2014)

Association	Montant
Résultat 2013	+ 61 694,64 €
Résultats antérieurs reportés	+ 251 376,89 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 313 071,53 €</b>
<b>Besoin de financement (Investissement)</b>	<b>- 120 874,62 €</b>
Affectation en réserve investissements	120 874,62 €
<b>Report en fonctionnement</b>	<b>192 196,91 €</b>

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat après couverture des Investissements en section fonctionnement**

**Vote : Unanimité**



## Fiscalité locale (séance du 18/04/2014)

- Le conseil Municipal compte tenu de la situation financière, décide de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2014
- Nous pouvons constater une évolution de la matière imposable d'une part du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui a été fixé par la loi des finances pour 2014 ( 0,7% environ).
- d'autre part du fait des changements physiques ( nouvelles constructions soumises à l'impôt)

Globalement les revalorisations donnent :

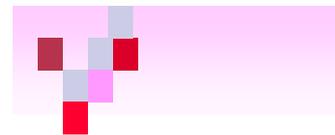
Taxe d'habitation : 2.32 %  
 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.77%  
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0.77%

- Les recettes prévisionnelles figurent dans le tableau ci-dessous :



TAXES	Bases 2013	Taux 2014	Bases prévisionnelles 2014	Produits à taux constant
<b>Taxe d'habitation</b>	997 836 €	18,15%	1 021 000 €	186 312 €
<b>Foncier bâti</b>	704 584 €	12,39%	731 200 €	90 596 €
<b>Foncier non bâti</b>	37 908 €	38,59%	38 200 €	14 741 €
			<b>TOTAL</b>	<b>290 649 €</b>

**Vote : Unanimité**



## Indemnités Maire—Adjoints (séance du 18/04/2014)



Communes de 500 à 999 habitants	Taux maximal	Taux retenu Maslacq	Par mois
<b>Maire</b>	31.00 %	21.80 %	828.72 €
<b>Adjoints</b>	8.25 %	8.25 %	313.62 €

**Vote : Unanimité**



## Subventions 2014 aux associations (Séance du 18/04/2014)

Associations	Montant 2014	Vote
Sté de chasse	200 €	Unanimité
École de musique	1 400 €	Unanimité
Amassade	275 €	Unanimité
Étoile Sportive	1 725 €	Unanimité
APP Baise	107 €	Unanimité
Comité des Fêtes	1 500 € (2300 € demandés)	Pour 2300 € Delacochoy, Larcher Pour 1500 € Le reste du Conseil
Gym entretien	Pas de	demande
Comice Agricole	60 €	Unanimité
A.P.A.H.M.	100 €	Unanimité
Croix Rouge Française	107 €	Unanimité
La Prévention Routière	31 €	Unanimité
Pau Béarn Handisport	46 €	Unanimité
Secours Catholique	92 €	Unanimité
Secours Populaire Français	92 €	Unanimité

Associations	Montant 2014	Vote
Les genêts de Mesplède (activités périscolaires)	1 200 €	Unanimité
S.O.S. Amitié Pau	31 €	Unanimité
SSIAD Canton Lagor	170 €	Unanimité
Alliance Vie	60 €	Unanimité
Mémoire Canton Lagor et de la vallée du Laà	152 €	Unanimité
FNACA	60 €	Unanimité
OCCE	229 €	Unanimité
La vie au village	Pas de	demande
K'Dance	300 €	Unanimité
MicroClub	Pas de	demande
Pétanque	Pas de	demande
Esprit jardin	Pas de	demande
Copains du Bord	700 €	Unanimité
Pé de Gat	Pas de	demande
Subventions diverses	1 200 €	Unanimité

## Bibliothèque (Séance du 18/04/2014)

La commission des finances propose d'attribuer :

- 1 000 € pour l'achat de livres
- 500 € pour l'achat de petites fournitures.
- 500 € en "Fêtes et cérémonies"

(Toutes les manifestations qu'il s'agisse d'animations internes vernissages ...)



**Vote : Unanimité**



## Subventions scolaires 2014 (séance du 18/04/2014)

### **SORTIE SCOLAIRE** maternelle:

29 élèves sont actuellement scolarisés en classe maternelle. Il est proposé d'accorder pour cette sortie 17.18 € par élève (+0,9%) soit 498,22 €.

**Vote : Unanimité**



### **ÉCOLES :**

Il est proposé d'augmenter le forfait par élève de 69,60 € à 70,23 €

**École publique** 69 élèves relèvent de la subvention soit 4564,95 €

**École Jeanne d'Arc** Classe enfantine : 70,23 x 4 élèves soit 421,38 €

**Vote : Unanimité**

### **SUBVENTIONS PÉDAGOGIQUES**

Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école publique en a bénéficié en 2013.

L'école privée sort donc en 2014, il faut donc prévoir la somme correspondante.

13 élèves sont concernés, Il est proposé 47,30 €/ élève

soit 614.90 € à l'École Jeanne d'Arc

**Vote : Unanimité**



### **CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE JEANNE D'ARC**

19 élèves en relèvent, il est prévu au budget 4 512,31 €.

S'agissant d'une dépense obligatoire, il n'y a pas de vote individualisé

## Budget Primitif 2014 (séance du 18/04/2014)

Il a été présenté dans le détail au Conseil Municipal et s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement :

**Fonctionnement : 685 813,91 €**

**Investissement: 594 143,70 €**

Les personnes souhaitant en connaître le détail peuvent en demander copie au secrétariat

Ou le consulter sur le site :



[www.maslacq.fr/VIVRE DANS LA COMMUNE/la commune/Eléments fiscaux et financiers /Budget 2014](http://www.maslacq.fr/VIVRE DANS LA COMMUNE/la commune/Eléments fiscaux et financiers /Budget 2014)

## Travaux épicerie (séance du 22/05/2014)

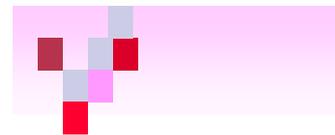
Pour dynamiser et améliorer la productivité de l'épicerie, la gérante souhaiterait disposer d'un endroit aménagé pour la confection de plats en restauration rapide.

Pour cela, quelques travaux seraient nécessaires et notamment l'installation d'un évier ainsi que d'un lave main. Une modification des branchements électriques sera également indispensable.

Pour la plomberie : 1 670.40 TTC Pour l'électricité : 730.64 TTC

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux et d'inscrire les sommes au Budget.

**Vote : Unanimité**



## Représentant à la CLETC (séance du 22/05/2014)

Une lettre de la CCLacq-Orthez nous informant que le renouvellement des Conseils Municipaux en mars 2014 rend nécessaire la désignation de nouveaux membres à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges pour le mandat 2014-2020 pour pouvoir réunir cette Commission qui statuera sur les futures attributions de compensation.

Cette Commission comporte obligatoirement un membre de chaque Conseil Municipal de la CCLO. Christian COUTURIER qui a étudié le dossier se propose.

**Vote : Pour = Unanimité**

## Droit de préemption sur la parcelle 247 (séance du 18/04/2014)

Un droit de préemption, susceptible d'intéresser la commune, est parvenu en Mairie. Il concerne la parcelle AP 247 d'une contenance de 770 m<sup>2</sup> située au 2 du Cami deus sorts.

Cette parcelle est celle qui a fait l'objet d'un contentieux avec la famille BALANCE.

Lors d'un échange, les arguments pour et contre sont évoqués

- Volonté de mettre un terme à cette affaire
- Fait que la commune n'a pas de projet à court terme dans cette zone
- Respect des acheteurs

Le Conseil Municipal à qui il est demandé de se prononcer sur l'opportunité d'acquérir le lot de cette vente décide à bulletin secret, de ne pas faire valoir son droit de préemption malgré le prix intéressant.



**Vote : Contre = 14 Pour = 1**

## Classement dans le domaine public (séance du 22/05/2014)

Le Géomètre du cadastre d'Orthez propose à la municipalité quelques modifications concernant des parcelles communales qui manifestement devraient être dans l'emprise du domaine public.

Ces modifications, gratuites pour la commune, ont pour objectif

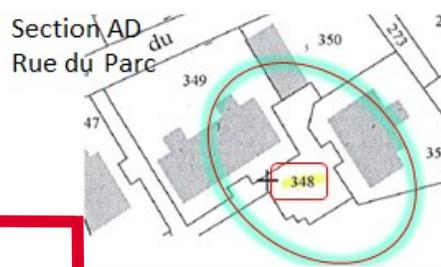
- la clarification du plan cadastral
- et la suppression de toute taxe foncière non bâtie liée à ces parcelles.

Le Conseil après avoir examiné le détail décide de se prononcer sur ces modifications à l'exception des N°

- ✓ 173 et 254 qui appartiennent toujours à JB HAUTOBOIS.

**Vote : Unanimité**

- ✓ 348 pour laquelle il convient de vérifier l'acte, il semblerait que l'entretien incombe à Alliance Habitat.





## Rythmes scolaires 2014 (Séance du 22/05/2014)



La commission composée de parents d'élèves, d'enseignants et d'élus, chargée d'étudier et de préparer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a terminé sa mission le 2 mai, la phase opérationnelle va pouvoir démarrer.

### Organisation des Journées scolaires en septembre 2014 :

#### Lundi—Mardi—Jeudi

7h30 => 8h20 : garderie ◦  
 8h20 => 11h30 : cours ◦  
 11h30 => 13h20 : pause méridienne  
 13h20 => 15h30 : cours  
 15h30 => 16h30 : **activités périscolaires**  
 16h30 => 18h30 : garderie

#### Mercredi :

7h30 => 8h20 : garderie  
 8h20 => 12h00 : cours  
 12h00 => 12h30 : garderie



#### Vendredi :

7h30 => 8h20 : garderie  
 8h20 => 11h30 : cours  
 11h30 => 13h20 : pause méridienne  
 13h20 => 16h00 : cours  
 16h00 => 18h30 : garderie

### Projet Éducatif Territorial (PEDT) :

Le PEDT décrivant l'organisation des activités périscolaires (avec la liste des activités proposées et les intervenants) a été rédigé et validé par la commission et envoyé au Directeur Académique qui doit l'approuver avant sa mise en œuvre.

Un comité de pilotage (COPIL) composé de 3 élus, de 3 enseignants et de 3 parents d'élèves se réunira 2 fois par trimestre, pour suivre la mise en place du projet, évaluer sa pertinence et son efficacité

### Présentation de l'organisation des activités périscolaires :

• L'année scolaire a été découpée en 5 périodes pendant lesquelles un groupe (tournant) sera animé par un intervenant extérieur selon le planning suivant :

Fin vacances d'été  
 => Début des vacances de Toussaint,  
**Initiation musicale**



Fin des vacances de Toussaint  
 => Début des vacances de Noël,  
**Danse**



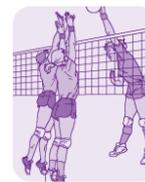
Fin des vacances d'hiver  
 => Début des vacances de printemps  
**Expression corporelle**



Fin des vacances de Noël  
 => Début des vacances d'hiver,  
**Activités manuelles**



Fin des vacances de printemps  
 => Début des vacances d'été :  
**Initiation au volley-ball.**



Les autres groupes seront animés par le personnel communal titulaire du BAFA qui organisera des ateliers d'activités manuelles, de jeux éducatifs et utilisera la bibliothèque municipale pour des ateliers de lecture.

L'accès aux activités périscolaires est gratuit et non obligatoire, les enfants, si les parents le souhaitent peuvent quitter l'école à 15h30 les lundi, mardi et jeudi. Les élèves seront répartis en 4 ou 5 groupes (selon les effectifs). Le questionnaire remis aux parents permettra de savoir combien d'enfants participeront à ces activités et de choisir l'organisation optimale.

### Construction d'une nouvelle salle pour la cantine et acquisition de matériel pour la cour :

Le Conseil Municipal a décidé de construire une nouvelle cantine qui abritera aussi les ateliers périscolaires.

Le bâtiment n'étant pas livrable à la rentrée, il faudra fonctionner quelques mois avec les locaux existants.

Le Conseil a également décidé de doter la cour de l'école de nouveaux équipements de jeu (poteaux de basket...).

### Agenda :

Un questionnaire a été distribué aux parents pour savoir s'ils souhaitent que leurs enfants participent aux activités périscolaires à la rentrée de septembre. Ce questionnaire devra être remis à l'école avant le 15 juin.

Pour répondre aux éventuelles questions des parents et pour échanger avec eux sur le démarrage de ce projet, afin que ce soit une vraie réussite pour les enfants, ils sont invités à une réunion d'information le 27 juin à 18h00 à la Mairie.



## Autour de Georges TROUILHET



## Une nouvelle équipe à l'image du village

Huit anciens, sept nouveaux aux expériences professionnelles variées, aux sensibilités différentes, issus de diverses tranches d'âges.

Cette équipe est consciente de la réduction des pouvoirs des Conseils Municipaux et de la diminution des participations financières de l'Etat des Régions et des Départements.

Dans ce contexte elle est déterminée à faire entendre la voix de Maslacq



### Un nombre de commissions réduit pour éviter la dispersion :

	<b>Appel d'offres</b>		<b>Budget - Finances - Commerce - Artisanat</b>		<b>Bâtiments communaux Voirie - Environnement Cadre de vie</b>
<p>Ouverture des plis en réponse aux appels d'offres concernant les travaux mis en œuvre par la Commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparation du Budget et des Décisions Modificatives,</li> <li>✓ Proposition du taux des Taxes Locales</li> <li>✓ Financements des investissements</li> <li>✓ Mise en œuvre de nouvelles taxes</li> <li>✓ Etudes financières diverses</li> <li>✓ Liaison avec les forces économiques</li> <li>✓ Projet de regroupement commercial...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretien, aménagement de locaux</li> <li>✓ Suivi de travaux</li> <li>✓ Construction et rénovation de bâtiments communaux</li> <li>✓ Travaux annuels en matière de voirie (routes, chemins, trottoirs, revêtements...)</li> <li>✓ Relations avec la CCLO et le Conseil Général</li> <li>✓ Adaptations du Plan Local d'Urbanisme...</li> <li>✓ Sécurité de la voie publique (vitesse, points de traversée...)</li> <li>✓ Embellissement du village</li> </ul>			
	<b>Président Georges TROUILHET</b>		<b>Vice Président Christian COUTURIER</b>		<b>Vice Président Jean NAULE</b>
<p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Christian COUTURIER</li> <li>◆ Jean NAULE</li> <li>◆ Stephan BONNAFOUX</li> </ul> <p><b>Suppléants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Robert LANGLA</li> <li>◆ Alain de LAPPARENT</li> <li>◆ Thérèse LAFFARGUE</li> </ul>	<p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Jean NAULE</li> <li>◆ Stephan BONNAFOUX</li> <li>◆ Julien ESCOS</li> <li>◆ Robert LANGLA</li> <li>◆ Alain de LAPPARENT</li> </ul>	<p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Stephan BONNAFOUX</li> <li>◆ Julien ESCOS</li> <li>◆ Guy CUESTA</li> <li>◆ Michel GRIGT</li> <li>◆ Dominique MALHERBE</li> </ul>			

**Délégations:** Le Maire représente la commune à la CC Lacq-Orthez, Le 1° Adjoint est son suppléant.





## Un exécutif resserré

Dans un souci d'efficacité, le Conseil Municipal a pris l'option de limiter à deux le nombre d'Adjoint

- 1° Adjoint  
(à droite sur la photo)  
**Christian COUTURIER**
- 2° Adjoint  
(à gauche sur la photo)  
**Jean NAULÉ**

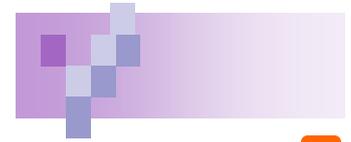


**Georges TROUILHET en qualité de Maire est Président de toutes les Commissions**

	<b>Information</b>		<b>Vie scolaire - Culture Jeunesse - Sports</b>		<b>Vie associative Fêtes et Cérémonies</b>
<p>Organisation de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ du Conseil,</li> <li>✓ des administrés.</li> </ul> <p>Modalités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contenu du site internet</li> <li>✓ Lien avec les communes de l'ancienne CC Lagor pour les sites internet</li> <li>✓ Diaporamas,</li> <li>✓ Edition de bulletins</li> <li>✓ Création de brochures</li> <li>✓ Organisation de réunions...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Animation de la vie scolaire,</li> <li>✓ Mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec parents et enseignants</li> <li>✓ Organisation de manifestations à caractère culturel</li> <li>✓ Faciliter l'activité sportive sur le territoire de la commune,</li> <li>✓ Avoir le souci du développement d'activités pour les jeunes...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lien entre Conseil et Associations</li> <li>✓ Planning annuel des manifestations</li> <li>✓ Coordination des manifestations organisées par les associations, (information réglementaire)</li> <li>✓ Dépôt des demandes de subvention...</li> </ul>			
	<b>Vice Président Alain de LAPPARENT</b>		<b>Vice Présidente Christelle LARCHER</b>		<b>Vice Président Julien ESCOS</b>
<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Guy CUESTA</li> <li>◆ Jacqueline MINJOU</li> <li>◆ Robert LANGLA</li> </ul>	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Éric DELACOCHE</li> <li>◆ Christian COUTURIER</li> <li>◆ Nicole LASSERE</li> </ul>	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Dominique MALHERBE</li> <li>◆ Christian COUTURIER</li> <li>◆ Robert LANGLA</li> <li>◆ Michel GRIGT</li> <li>◆ Nicole LASSERE</li> </ul>			

**Autres délégations** Voir le site Internet :





### 05-03 : Mardi gras de l'Amassade

Le club des aînés de Maslacq comme de tradition, s'est réuni salle socioculturelle autour de beignets confectionnés par Claudine Quenot. Pour le goûter, ils étaient accompagnés de crème anglaise et de merveilles et ont été appréciés de tous.

### 16-02 : Repas du chevreuil (Amassade)

Le club des aînés de Maslacq-Castetner "L'Amassade" comme chaque année s'est réuni salle socioculturelle pour déguster à l'occasion de la mi-carême le repas du chevreuil aimablement offert par l'Association Communale de Chasse "la Maslacquoise". C'est Claudine Quenot qui a préparé le civet, tandis que les chasseurs ont servi les grillades. Plus de 50 adhérents étaient présents pour faire honneur à cet excellent repas.



Une très bonne entente règne entre les deux associations.



### 21-02 : Omelette Pascale de l'AMASSADE

Les aînés de Maslacq et leurs amis des villages environnants ont fêté Pâques autour de la rituelle omelette pascale le 22 avril dans la salle socioculturelle

### 17-03 : APP Baïses => Alevinage et lâcher de truites

L'Association de Pêche et Protection des milieux aquatiques des Baïses a effectué un important lâcher de truites fario et arc-en-ciel sur le lac de Vielleségure, les ruisseaux le Laà et le Geü et leurs affluents. L'alevinage a été reporté, par deux fois, en raison des pluies importantes qui ont gonflé les cours d'eau.

La baisse des cours d'eau a profité à certains pêcheurs dont Jean Hernandez, de Maslacq, qui a sorti du Geü une truite de 1,85 Kg d'une longueur de 68 Cm. D'autres pêcheurs locaux n'ont pas eu cette chance. Sur le lac de Vielleségure la majorité des pêcheurs sont revenus bredouilles. Quelques chanceux ont pris les dix truites et les moins chanceux reviendront sur les lieux pour retenter leur chance.





## 02-03 : APEL (école Jeanne d'Arc) => 1° printemps des Tapas



L'APEL (Association de parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc) a organisé pour la première fois une grande soirée tapas, samedi 22 mars.

En effet, comme le soulignait Christelle Arriau, les parents d'élèves ont mis la commune à l'heure espagnole, avec tapas et foulard rouge.

Plus d'une centaine de personnes, de Maslacq et des villages environnants, ont participé.

Au vu de la réussite de cette soirée, rendez-vous est déjà pris pour la manifestation en 2015.

## 07-04: Bibliothèque municipale => Contes du Mexique



La bibliothèque en collaboration avec le pôle lecture de la CC Lacq-Orthez nous a donné rendez-vous pour un voyage au Mexique. Catalina Pineda, de sa voix chantante, nous a fait voyager au cœur de l'Amérique latine en nous racontant « La création du monde selon des Aztèques ».

L'HISTOIRE DE QUETZACOATL : Ou comment une plume fut à l'origine de l'enfantement de Quetzacoatl et qu'un verre de Pulque fut à celle de sa perte

LE QUATRIÈME SOLEIL : Comme les trois premiers soleils le quatrième fut détruit et les hommes sont devenus des chiens.

LE SOLEIL ET LA LUNE : la situation était pénible alors les Dieux prirent la décision de créer "la lumière du monde", un soleil va rester jusqu'à nos jours.

LA FONDATION DE LA CITE DE TENOCHTITLAN : Les ancêtres Aztèques ont dû endurer un très long et difficile chemin avant d'arriver à la terre promise où ils allaient ériger une cité à nulle autre pareille et qui est aujourd'hui Ciudad de Mexico.

## 23-02: Chasse => Comptages nocturnes de gibier

Avant de ranger les fusils les membres de l'ACCA « La maslacquaise » se sont donné deux rendez-vous pour un comptage nocturne du gibier : les 28 février et 1° mars. Les chasseurs se sont relayés pour balayer les champs à l'aide de puissants projecteurs.

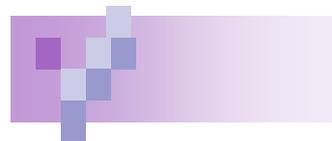
Ils ont ainsi procédé au recensement, du gibier (lièvres, lapins, renards, chevreuils, sangliers).



## 04-03: Chasse => Battues aux nuisibles

Les chasseurs de l'Association Communale de Chasse "La Maslacquaise" se retrouvent à la maison de la chasse pour trois battues aux nuisibles : Les 15, 22 et 29 mars.

Cette régulation fait partie de leurs rôles.



## 21-06 AG des « Copains du bord »

Malgré plus de quatre vingt adhérents en 2013, le Président Manu GALLARDO a ouvert l'Assemblée Générale des "Copains du bord" devant un public clairsemé.

Il a remercié chaleureusement les membres de l'association qui du fait des mauvaises conditions climatiques ont vécu une année difficile et n'ont pu réaliser l'ensemble de leurs projets.

Les membres du bureau ont dû refaire et renforcer trois fois les

berges du lac emportées par la montée des eaux, ce qui a eu des répercussions sur les finances de l'association (déficitaires de près de 1000 € en 2013 pour un budget de 3600 €).

La motivation des "Copains du bord" reste cependant intacte.

Ils ont aménagé cet hiver le local mis à disposition par la Municipalité.

Ils ont préparé plusieurs rendez vous pour l'année 2014.

L'ouverture du lac prévue fin février a été reportée par sécurité.

Le concours se déroulant dans le cadre des Fêtes patronales du village est fixé au 21 juin avec une paëlla au lac (le midi).

La journée des adhérents sera organisée en septembre.

## 01-05 : Ouverture du lac de la plaine

L'association "Les Copains du Bord" a le plaisir de vous faire savoir qu'après le nettoyage des berges, les travaux de sécurisation et la baisse du niveau de l'eau, le lac de la plaine a été ouvert le jeudi 1er mai. La vente des cartes a eu lieu sur place, Un casse-croûte et un lâcher de truites ont été proposés.



## 17/04 : Vide grenier d' « Esprit Jardin »



L'association « Esprit Jardin », contrairement aux années précédentes, n'avait pas organisé un vide jardin troque plante, mais un simple vide grenier.

Cette manifestation qui a bénéficié d'un temps splendide s'est déroulée dans le cadre très agréable, semi-ombragé de

l'allée des tilleuls. Pas de stress, pas de bousculade, une bonne organisation. D'assez nombreux chineurs ont ainsi pu déambuler sous le soleil de printemps à la recherche de l'objet rare.



## 20-04 Maslacq Biron : course et marche de l'Etoile Sportive

Malgré un temps pluvieux, une parfaite organisation a permis la réussite des premières courses Biron-Maslacq proposées par l'Etoile Sportive Pyrénéenne.



Photo  
JC Vignasse

Remise des trophées à la salle socioculturelle, de gauche à droite :

Hervé LATRUBESSE (organisation),  
Sylvain MOUNAIX (1<sup>er</sup> M 20 Km),  
Marc ESTEVE (3<sup>ème</sup> M 20 Km)  
Myriam LAVIE (2<sup>ème</sup> F 20 Km),  
Elisabeth MESPLOU (3<sup>ème</sup> F 10km),  
Sonia LAGUARDILLE (1<sup>ère</sup> F 10km),

Philippe BORDES (vainqueur 10 km),  
Mathieu VERON (2<sup>ème</sup> M 20 Km),  
Solange HANDY (1<sup>ère</sup> F 20 Km),  
Valérie DAUGREIL (3<sup>ème</sup> F 20 Km),  
Sabine LATRUBESSE (2<sup>ème</sup> F 10km),  
Benoit RAFFIER (organisation).

## 14-02 : Maslacq, Bourg historique

André ARRIAU est intervenu, à Castetnau pour parler de ses recherches sur le bourg de Maslacq dont il est originaire et habitant.

Créé vers 1298, situé sur le chemin de Saint-Jacques, les origines de MASLACQ remontent à l'époque romaine.

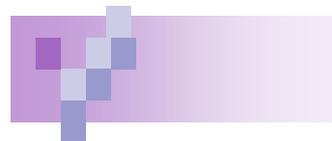
André a surtout développé la partie Moyen Âge. À l'époque, il s'agissait d'un petit bourg autour d'une tour de guet, aujourd'hui le clocher de l'église. Devenue terre vicomtale, Maslacq compta plusieurs seigneuries (de Castetnau ou d'Abadie, par exemple), mais la vraie création se fit vers 1298 (il existe une grande richesse de documents sur cette époque). Des plans ont permis de découvrir une organisation avec deux entrées, un village entouré de fossés et de palissades. Le public, pas très nombreux a apprécié cette belle leçon d'histoire.



## 23-03 : Premières notions de généalogie

La Bibliothèque et Vie au Village ont demandé à l'association Mémoire du canton de Lagor d'organiser deux séances d'initiation à la généalogie. C'est André ARRIAU qui avec son enthousiasme habituel sur le sujet les a animées.

Jean OUERDANE, Président de l'association "MCLV" a su apporter quelques anecdotes qui ont éveillé les curiosités. Les participants ont acquis une méthodologie et gageons que certains se seront fait transmettre le virus de la recherche généalogique.



### 03-05 L'école publique à la déchetterie

La classe de maternelle de Sabine LATRUBESSE a sollicité la Communauté des Communes de Lacq Orthez afin de pouvoir visiter la déchetterie située route de Loubieng sur les coteaux à 2 Km du bourg.  
Camille BONNEAU, de la CCLO a présenté aux enfants l'intégralité du site.

Les enfants ont ensuite rencontré Nicole SANCHEZ, responsable de la déchetterie de Maslacq, qui a suscité leur intérêt et... Surprise !



A leur retour à l'école, les enfants ont découvert le camion du tri-sélectif garé dans la cour de l'école.

Ils ont ainsi pu vider leur caissette bleu en identifiant la matière de chaque objet puis, grâce à Enzo le chauffeur du camion, les déposer dans les cases appropriées du camion.

*Aux enfants maintenant de faire passer le message à leurs parents, le tri sélectif c'est important pour la planète et la déchetterie n'est pas loin de la maison.*

**Vous avez un doute,**



[www.maslacq.fr/Déchets ordures/tri sélectif](http://www.maslacq.fr/Déchets%20ordures/tri%20sélectif)

### 17/04 : Kermesse du relais Paroissial de Saint Jean-Baptiste des Rivières de Maslacq



Comme chaque année, le premier week-end après Pâques, a eu lieu la kermesse du relais Paroissial de Saint Jean-Baptiste des Rivières de Maslacq . Après la vente de pâtisseries dans les villages de Biron, Castetner, Castétis, Maslacq, Sarpourenx et Sauvelade, le traditionnel repas s'est déroulé dans la salle Socio-culturelle de Maslacq et comme à l'accoutumée, Claudine QUENOT et son équipe, ont régalaé Grands et Petits, qui n'ont pas manqué de participer aux jeux pour découvrir le poids du jambon et le nom de la poupée.

Le stand de la bourriche a attiré, également, de nombreux heureux gagnants.

Sans les bonnes volontés pour préparer et réaliser cet événement, rien ne pourrait se faire, aussi, nous adressons tous nos remerciements aux personnes qui ont porté des œufs, donné de leur temps pour éplucher les légumes, assurer la vente des gâteaux chez les particuliers et fait le service et la cuisine au moment du déjeuner.



Photo Blog de Biron  
La République

### 17-04 : Sarpourenx : La cloche revient

Classée aux monuments historiques en 2012, la cloche de Sarpourenx est particulièrement rare car, coulée en bronze en 1743, elle a passé la révolution et les différentes guerres sans être coulée comme c'était souvent le cas, pour servir de munitions.

Si elle avait déjà été réparée en urgence en 2008, cette cloche risquait de continuer à se détériorer irrémédiablement. Aussi la municipalité a décidé de confier sa restauration à l'entreprise Bodet qui l'a prise en charge en début d'année pour la rendre à la commune le 25 mars.

Le 17 avril, l'Abbé Laborde a béni la cloche avant son installation sur le clocher-mur de la belle église du village.

### 05 : Salon de printemps le week-end du 24-25 Mai

Après une année d'interruption, l'association « Vie au Village » a organisé son 13<sup>e</sup> « salon de printemps » salle Ménat du samedi 24 au lundi 26 mai 2014. Cette manifestation a pour but d'encourager les artistes locaux et les amateurs à faire connaître leurs créations dans toutes sortes de disciplines (peinture à l'huile, dessin, aquarelle, patchwork etc...).

Elle a connu cette année une assez grande affluence, les maslacquais venus voter ont souvent profité de l'occasion pour venir admirer l'exposition.

Le film présentant Maslacq vu du ciel, réalisé par Robert Langla, qui a tourné en boucle sur un ordinateur prêté par le MicroClub pendant toute la durée de l'exposition, a suscité la curiosité des visiteurs qui ont aperçu le village sous un angle inhabituel et pour certains découvert des lieux ou des faits historiques qu'ils ignoraient.

Les enfants des écoles ont pu contempler les œuvres exposées, le lundi.

Globalement les organisateurs sont satisfaits du succès de cette reprise et envisagent déjà la 14<sup>e</sup> édition pour 2015



### Commémoration



### Cérémonie du 8 mai

Une vingtaine de personnes se sont réunies place de la poste pour célébrer le 69<sup>e</sup> anniversaire de la capitulation de l'Allemagne en 1945.

Georges TROUILHET a fait un court résumé de la situation politique de la France au début et pendant la guerre.

Thérèse LAFFARGUE a lu avec beaucoup de solennité le message du secrétaire d'état aux anciens combattants, puis, avec les enfants présents, une gerbe a été déposée devant le monument aux morts. A l'issue de la minute de silence et de la marseillaise, tout le monde s'est ensuite retrouvé, salle Ménat pour boire un verre et échanger.



## Complémentaire santé à la portée de tous



Pierre Goya, et Anne-Marie Garces.  
Photo © J.-J. N. pour Sud Ouest

Voici une quinzaine d'années, des assistantes sociales travaillant dans le département pour la Caisse primaire d'Assurance-Maladie constatent que de nombreuses personnes ne possèdent pas de mutuelle et qu'elles renoncent parfois à se soigner, faute de moyens. Cette situation - qui n'a, hélas, pas changé depuis, loin s'en faut - les amènent à créer l'association **Énergie Santé Solidarité 64**.

Celle-ci affiche un objectif simple : permettre aux gens dont les ressources sont insuffisantes de contracter une complémentaire santé à un tarif inférieur à celui qui est pratiqué habituellement. « Se soigner est un droit qui ne doit souffrir aucune discrimination », affirme en effet Pierre Goya, son Président. Les bénévoles d'Énergie Santé Solidarité se démènent donc pour que les personnes à revenus modestes (moins de 650 € par mois), qui ne peuvent pas bénéficier de la couverture maladie universelle, disposent d'une mutuelle à un tarif de groupe.

Pour être éligibles à ces Mutuelles, les adhérents ne doivent pas dépasser un impôt de 300 €/ an.

L'association, seulement subventionnée par la Mairie de Pau, organise des permanences à Dax, à Bayonne, Salies-de-Béarn, Saint-Jean-Pied-de-Port, Mauléon, Oloron, Mourenx, Orthez, Pau et Nay.

Renseignements : 06 71 37 26 23  
Permanences : Maison de la solidarité d'Orthez

## 20-04 : Jacques CASSIAU-HAURIE réélu Président de la Communauté de Communes de Lacq Orthez



Après un court exercice de trois mois de mandat, le voilà donc désigné pour les six prochaines années.

Ce Conseil a aussi été l'occasion pour la Communauté de Communes de Lacq Orthez de se doter de quinze Vice-Présidents et de six conseillers délégués.

Le vote a donné le résultat suivant : Sur 109 votants,

✓ Jacques CASSIAU HAURIE	87
✓ Yves DARRIGRAND	21
✓ Nul	1

Le nouveau Maire d'Orthez n'a pas souhaité se contenter de la Vice Présidence négociée avec l'équipe précédente.

De ce fait, on assiste à une situation inédite, où la commune d'Orthez se trouve sans Vice Président dans l'intercommunalité.



## 30-03 : Maslacq => Horaires d'été de la déchèterie



RD 275 - 27 rte de Loubieng

☎ 05 59 67 31 89

Ouverture l'été :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de  
9h00-13h00/15h00-19h00

🌐 [www.maslacq.fr/Services/Déchets-ordures/La déchetterie](http://www.maslacq.fr/Services/Déchets-ordures/La déchetterie)

## La petite épicerie : Horaires d'été et nouvelles offres

### Karine vous propose 7 rue du Parc

- ✓ Le pain d'Argagnon et ses viennoiseries
- ✓ Les journaux locaux
- ✓ L'alimentation générale avec fruits et légumes frais
- ✓ Des vins régionaux de la cave d'Angèle
- ✓ Un coin bar avec terrasse
- ✓ Et bientôt de la restauration rapide



Livraison à domicile à partir de 20,00 € d'achat sur Maslacq et alentours proches.  
☎ 05 59 67 30 27



### Horaires d'été

**Lundi à Vendredi**

7h 30 à 12h 15 & 16h 00 à 18h 00

**Samedi et Dimanche**

8h 00 à 12h00 & 16h 00 à 18h 00

Fermée les Mercredi  
et Dimanche } après-midi

## Site Internet : Un court métrage sur Maslacq vu du ciel



Robert LANGLA a réalisé un petit film décrivant le village et le montrant vu du ciel.

Ce court métrage a été intégré au site pour donner envie aux pèlerins de St Jacques de Compostelle de s'arrêter dans le village.

Il met en évidence les vestiges du passé comme la tour et le château. Il met en lumière l'architecture locale avec ses toits caractéristiques et ses murs de galets.



Il souligne la vigueur de sa vie associative et retrace un peu de l'histoire du bourg. A ce titre, il peut aussi intéresser les Maslacquais.

🌐 [www.maslacq.fr/SERVICES MUNICIPAUX/Histoire et patrimoine/Film sur Maslacq](http://www.maslacq.fr/SERVICES MUNICIPAUX/Histoire et patrimoine/Film sur Maslacq)



### Maslacq : Plan canicule

Le plan canicule entre en vigueur le 1er juin de chaque année. La loi du 30 juin 2004 sur la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, confie au Maire le recensement, à titre préventif, à leur demande ou à la requête de leurs proches, des personnes âgées et des personnes handicapées isolées à leur domicile.

#### QUATRE MISSIONS

- ✓ informer les administrés de l'existence du registre nominatif
- ✓ collecter les demandes d'inscription sur le registre
- ✓ assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre
- ✓ communiquer le registre au Préfet à sa demande.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ☎ 05 59 67 60 79 ainsi, vous bénéficierez d'une aide en cas de canicule.

📄 Téléchargez la brochure [www.maslacq.fr/Services/Action sociale \(CCAS\)](http://www.maslacq.fr/Services/Action%20sociale%20(CCAS)) Plaquette canicule

### Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées Atlantiques : Bornes de rechargement pour les véhicules



(Photo Nicolas Sbathier, la République)

En février 2014, le SDEPA a présenté à Orthez, son projet de développement de bornes de recharge sur le territoire des Pyrénées Atlantiques. "En 2025, 5 % du parc automobile sera électrique et il devrait y avoir 760 bornes pour le seul département selon l'étude réalisée pour le compte du SDEPA.

Dans un peu moins de trois ans, l'objectif est d'équiper le territoire du 64 de 230 points de charge, soit 115 bornes. (Un tiers dans les zones urbaines

et deux tiers en milieu rural et dans les zones périphériques). Seize aires de covoiturage, qui verront le jour à l'initiative du Conseil Général, seront également aménagées.

Autre ambition, sensibiliser les collectivités afin qu'elles optent pour leurs flottes, pour des véhicules électriques. "Nous venons d'ailleurs nous-même d'en acheter un" a précisé la Présidente du SDEPA, Denise Saint-Pé qui souhaite montrer l'exemple.



### **www.maslacq.fr record de consultations**

Avec une moyenne de 192 consultations par jour en mai, le site a franchi un nouveau cap.

- Si vous ne le faites pas encore, consultez régulièrement l'actualité, nous vous offrons pratiquement deux actualités chaque jour sur maslacq et la zone de Lacq Orthez.
- Promenez vous dans l'arborescence du site vous y trouverez une mine de renseignements de tous ordres



## Présentation du Centre Communal d'Action Sociale de Maslacq

**Membres Elus :** Julien ESCOS, Thérèse LAFFARGUE, Alain de LAPPARENT, Christelle LARCHER, Nicole LASSERE, Jacqueline MINJOU.

**Membres extérieurs :** Monique CHARLES, Suzanne CORNILLE, Edmond LAFON, Annick LALANNE, René MINVIELLE, Jean Claude VIGNASSE.

### **Maintien à domicile des personnes âgées :**



Le CCAS met tout en œuvre pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile.

Dans un premier temps, nous adressons un questionnaire aux personnes de 70 ans et plus, afin de cibler les actions à mener pour améliorer leur quotidien et leur permettre de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Mais nous serons à l'écoute de tout retraité, quel que soit son âge, qui formulera une demande d'aide dans ce cadre-là.

Aujourd'hui, nous pouvons leur proposer le service d'aides ménagères du CCAS de Maslacq qui intervient pour le ménage, les courses et déplacements, avec un tarif plus attractif que celui des services environnants

Exemple : Tarifs en mode prestataire, pratiqués à ce jour dans le secteur :

- CCAS de Maslacq 17,67 €/h
- ADMR de Lagor 20,00 €/h
- Lo Caleï d'Orthez 20,13 €/h (+ 54,00 € de frais d'ouverture de dossier)

### **Outre la prestation d'aides au ménage, des services supplémentaires existent :**

- Services d'aide à la toilette par le Service de Soins Infirmiers à Domicile de Lagor,
- Portage de repas par le Centre Communal d'Action Sociale de Mourenx
- Téléalarme comme Présence verte de la Mutualité Sociale Agricole
- Transport avec Mobilacq qui peut vous prendre à domicile



### **Des aides spécifiques peuvent être obtenues**

- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Aides financières pour l'amélioration de l'habitat, etc...

Nous nous engageons à assister toute personne dans les démarches pour bénéficier de ces aides. De même, nous nous mettons à la disposition des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches administratives. Pour tout renseignement, merci d'appeler la Mairie : ☎ 05 59 67 60 79

### **Centre socio culturel d'Orthez :**

La Mairie de Maslacq est adhérente au Centre Socio Culturel d'Orthez, nous permettant ainsi d'avoir accès à leurs nombreuses activités, au même tarif que les Orthéziens.

Plusieurs axes de compétences nous sont proposés, parmi lesquelles :

- Loisirs adultes (découvertes et pratiques artistiques, couture, patchwork, peinture sur soie, dentelle aux fuseau, gymnastique, marche, « pyramide » etc...)
- Formations langues (espagnol, anglais)
- Aide et soutien à la vie quotidienne (accompagnement éducatif budgétaire, aides administratives « point info familles », ateliers mémoire « PEPS Euréka » etc...)

Le CCAS se rapprochera de cette association pour obtenir des détails sur les diverses activités qui pourraient vous intéresser, notamment les ateliers mémoire pour les personnes âgées.

*Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez contacter*

*La mairie de Maslacq au ☎ 0559676079 le Centre Socio Culturel au ☎ 0559693578*



# Fêtes patronales de MASLACQ

Le Comité des Fêtes de Maslacq vous propose un programme de fêtes attractif :

**Vendredi**  
**20 juin**

## Soirée coupe du monde



- A partir de 19h 30 : Ouverture des Fêtes
- **22h00 : Retransmission sur écran Géant de : France/Suisse**
- **2h00 : Fin de la soirée**



**Samedi**  
**21 juin**

## 9h00 Concours de pêche lâcher de 70 Kg de truites



- De 9h 00 à 11 h 00: Concours tous poissons  
Remise des lots sur place dont un bon d'achat de 150 €
  - Repas :  
Entrée  
Paëlla faite sur place  
Dessert
- PRIX :**  
ADULTES => 10,00 €  
ENFANTS < 10 ans => 5,00 €



## 15h Animation Zumba

PARTICIPATION => 4,00 €  
Inscription sur place



## 17h Gôter des enfants (offert)



## 19h30 Buvette

## 20h30 Repas des Fêtes (salle socio)

INSCRIPTION AVANT LE MERCREDI 19 JUIN À L'ÉPICERIE : ☎ 05 59 67 30 27 COIFFURE GINETTE : ☎ 05 59 67 68 33

Salade du Comité  
Entrecôte frites  
Brownie crème anglaise  
Vin + Café

**PRIX :**  
ADULTES => 13,00 €  
ENFANTS < 12 ans => 8,00 €



**22h30 Grand Bal**



## Les 20, 21, 22 juin 2014

### Dimanche 22 juin 2014

- 10h30 : Messe solennelle en l'église de Maslacq



- 11 h30 : Cérémonie au monument aux morts
- 12h00 : Lâcher de ballons pour les enfants
- 12h30 : Vin d'honneur offert aux Maslacquaise et aux Maslacquais par le Comité des Fêtes.



- 13h00 : Buvette et grillades



- 13h30 Concours de pétanque



- 15h00 : Gôuter des aînés de Maslacq

- 19h30 Grillades



- 22h00 Retraite aux flambeaux puis Feu d'artifice au stade





# Bloc-notes des manifestations 2014

## Juin

- **Etoile sportive**
  - ✓ AGStade de Biron
- **08 : APEL (Jeanne d'Arc)**
  - ✓ Fête de l'école
- **13-14 : Pelotari**
  - ✓ Finales du tournoiTrinquet de Maslacq
- **13 : Coop Ecole publique**
  - ✓ Fête de l'écoleSalle socio
- **15 : APE Ecole publique**
  - ✓ KermesseSalle socio 14 h00  
Nb jeux en bois  
La buvette et ses gâteaux  
Nb lots à gagner avec
  - ◇ la roue de la fortune
  - ◇ et surtout la pesée du jambon.
- **20-21-22 : Comité des Fêtes**
  - ✓ Fête patronale
- **Copains du Bord**
  - ✓ Concours de pêcheLac de la Plaine
- **23 : Ecole de musique**
  - ✓ AuditionSalle socio à 18h00

## Septembre

- **Copains du bord**
  - ✓ Journée adhérentsLac de la Plaine
- **20-21 : Etoile sportive**
  - ✓ Repas de début de saison

## Octobre

- Néant

## Novembre

- **15 : Chasse**
  - ✓ Repas annuel pour tousSalle socio.

## Décembre

- **Amassade**
  - ✓ AGSalle socio
- **CCAS**
  - ✓ Repas des plus de 70 ansSalle socio

## Juillet Août

- Néant